

Réunions des conseils d'administration de société anonyme : du nouveau



© 2024 Les Echos Publishing

Dans les sociétés anonymes, les membres du conseil d'administration ou du conseil de surveillance peuvent désormais voter par correspondance préalablement à la tenue des réunions du conseil dès lors que les statuts le prévoient.

Droit de la consommation : quand une association est regardée comme un professionnel



© 2024 Les Echos Publishing

L'association qui, dans le cadre d'un contrat, agit à des fins qui entrent dans le cadre de son activité a la qualité de professionnel et ne peut donc pas demander l'annulation d'une clause abusive.

Contrat conclu à domicile avec un consommateur : gare aux mentions obligatoires !



© 2024 Les Echos Publishing

Un contrat conclu hors établissement avec un consommateur doit, sous peine de nullité, mentionner la possibilité pour ce dernier de recourir à un médiateur de la consommation.

Le vote par correspondance dans les SARL est désormais

possible



© 2024 Les Echos Publishing

Les mentions que doit comporter le formulaire permettant aux associés d'une SARL de voter par correspondance lorsque les statuts l'autorisent ont été précisées.

Les créations d'associations à leur plus haut niveau depuis 10 ans



© 2024 Les Echos Publishing

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, marquée par de nombreuses semaines de confinement à compter de mars 2020, avait entraîné une très forte diminution du nombre des créations d'associations.

Ainsi, alors que depuis 2014, plus de 71 000 associations voyaient le jour chaque année, seulement 65 014 associations

avaient été créées entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020, et 65 268 entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021. La période 2021-2022 avait, elle, été marquée par un léger regain avec 66 487 créations d'associations.

Entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023, le nombre de créations d'associations avait connu un bel essor pour atteindre 71 128 créations. Et, bonne nouvelle, la période 2023-2024 confirme cette tendance avec 73 120 nouvelles associations, soit un niveau jamais égalé depuis 2015.

À noter : on compterait, en France, entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives dont la moitié œuvrerait dans les secteurs sportif (20 %), culturel (19 %) et de loisirs (13 %).

Dans quels secteurs ?

Côté secteur, sur les 3 dernières années, presque un quart des nouvelles associations ont été créées dans les domaines de la culture et de la pratique d'activités artistiques et culturelles (24 % des créations). Suivent les associations proposant des activités sportives et de plein air (16,6 %), les clubs de loisirs (8,8 %), les associations d'entraide (8,2 %) et les associations œuvrant pour l'éducation et la formation (5,6 %).

[Recherches & Solidarités, La France associative en mouvement, 22e édition, octobre 2024](#)

© 2024 Les Echos Publishing

Quand un bail rural est consenti sans l'accord du nu-propiétaire



© 2024 Les Echos Publishing

Lorsqu'un bail rural est annulé car il a été consenti par l'usufruitier seul sans l'accord du nu-propiétaire, il est censé n'avoir jamais existé. Ce qui a des conséquences fâcheuses pour l'exploitant locataire.

L'audience de règlement amiable est étendue au tribunal de commerce



© 2024 Les Echos Publishing

Créée en juillet 2023, l'audience de règlement amiable est un dispositif qui permet au juge, lorsqu'il est saisi d'un

litige, de convoquer les parties à une telle audience tenue par un autre juge pour que ce dernier tente de trouver une solution amiable à ce litige. Si, à l'issue de cette audience, les parties sont parvenues à un accord, partiel ou total, elles peuvent alors le formaliser et le faire homologuer par le juge initialement saisi.

L'objectif de ce dispositif est donc de favoriser le règlement amiable des litiges en confiant à un juge, qui n'est pas celui qui a été saisi, la mission d'amener les parties à trouver une solution au différend qui les oppose par la confrontation équilibrée de leurs points de vue, l'évaluation de leurs besoins, de leurs positions et de leurs intérêts respectifs, ainsi que la compréhension des principes juridiques applicables au litige.

Précision : l'orientation du litige vers l'audience de règlement amiable peut intervenir à tout moment de la procédure.

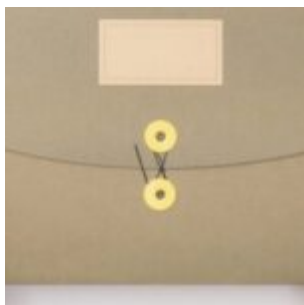
Jusqu'alors, le dispositif de l'audience de règlement amiable ne s'appliquait que pour la procédure écrite ordinaire et pour la procédure de référé devant le tribunal judiciaire. Depuis le 1^{er} septembre dernier, il peut s'appliquer également à la procédure ordinaire ou de référé devant le tribunal de commerce, ainsi qu'à la procédure devant le tribunal judiciaire statuant en matière de loyers commerciaux, et ce même pour les instances en cours.

[Art. 3, décret n° 2024-673 du 3 juillet 2024, JO du 5](#)

[Circulaire JUSC2419834C du 12 juillet 2024](#)

© 2024 Les Echos Publishing

Procédure de conciliation : l'entreprise n'a pas à être déclarée en défaut !



© 2024 Les Echos Publishing

Une banque n'est pas en droit d'effectuer une déclaration de défaut à la Banque de France pour une entreprise qui fait l'objet d'une procédure de conciliation car l'ouverture d'une telle procédure est une information confidentielle.

Liberté pour une association de choisir ses membres



© 2024 Les Echos Publishing

Les statuts d'une association peuvent prévoir la possibilité de refuser l'adhésion d'un membre de manière discrétionnaire.

Exploitants agricoles : les montants 2024 de certaines aides Pac



© 2024 Les Echos Publishing

Les montants unitaires de l'écorégime, du paiement redistributif et de l'aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs pour la campagne 2024 ont été fixés.